

SECTION DU RHÔNE DE LA SEMLH

L'HONNEUR EN ACTION PROJETS 2010

Parrainer un jeune du département du Rhône au concours de "meilleur ouvrier de France"



Pour concourir au titre de "**Meilleurs Ouvriers de France**", il faut passer diverses épreuves de sélection et ensuite passer le concours devant un jury. Les candidats doivent être âgés d'au moins 23 ans. Le concours a lieu tous les 3 ans.

Pour les épreuves de sélection et pour l'épreuve finale, que l'on appelle "**Le chef d'œuvre**", les candidats ont besoin d'outils et de matériaux. De plus, les différentes épreuves de sélection et la réalisation du chef d'œuvre, entraînent des frais importants, notamment de déplacements et d'hébergement.

Ces frais sont à la charge du candidat. Ils sont parfois pris en charge, en tout ou partie, par l'employeur.

Les métiers de l'artisanat sont importants pour notre pays. Ils procurent des emplois à des jeunes qui ont suivi les filières de l'enseignement professionnel. Ils participent fortement à l'activité économique du pays. Le titre de Meilleur ouvrier de France est un élément important d'expression des savoir-faire français et du rayonnement de notre pays.

Les comités de Lyon 6ème nord et sud souhaiteraient pouvoir parrainer un jeune méritant qui ne pourrait pas concourir en raison de difficultés financières. La sélection serait faite sur la base d'un dossier examiné par un comité de représentants de la section du Rhône.

Projet Porté par M Alain Roux

Le jeune méritant a été désigné, M Paillason a remis le chèque à « l'Horloger de St Paul » le 26 mars 2011 à l'occasion de l'assemblée annuelle de la section. [Voir la photo.](#)